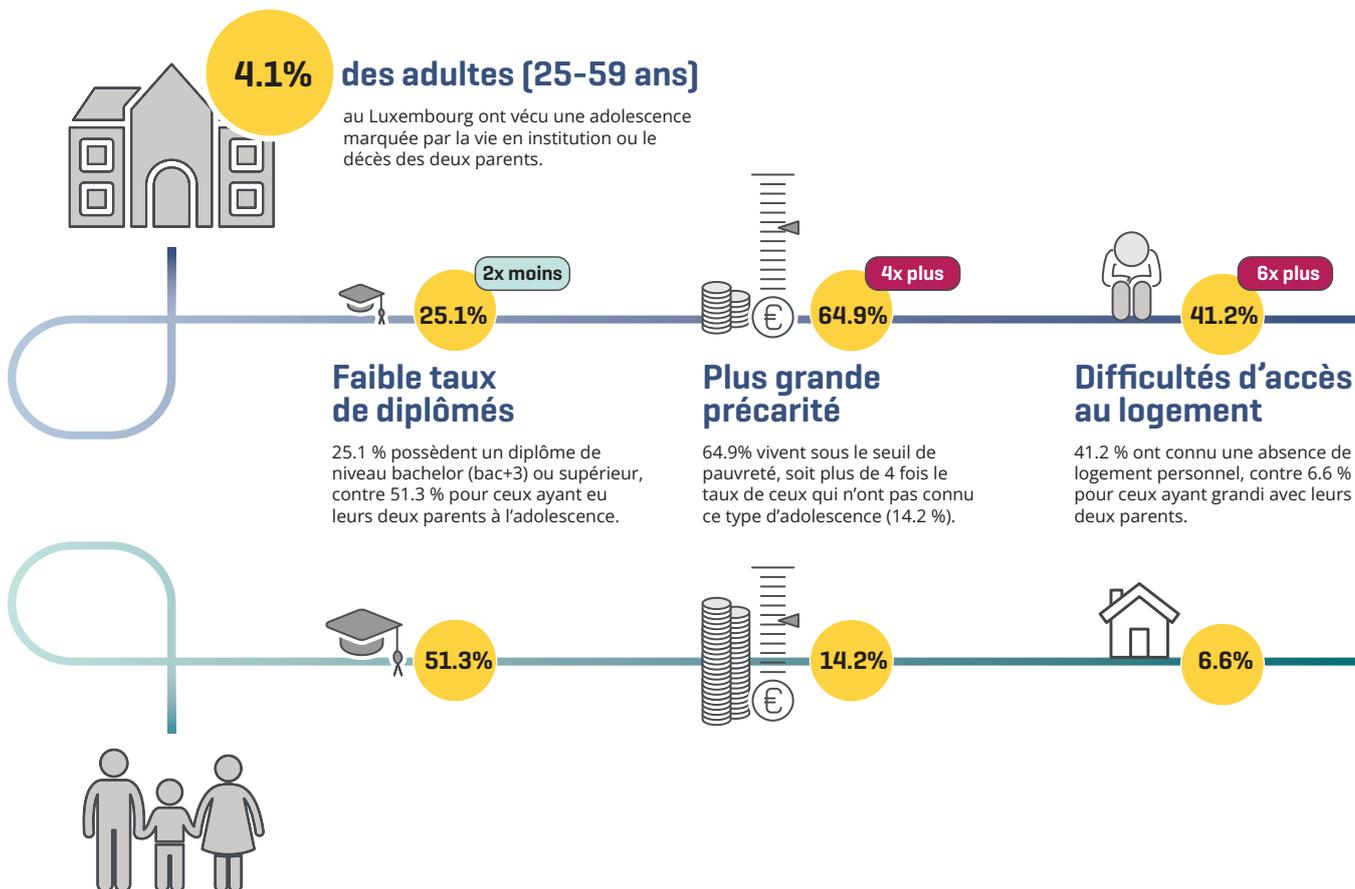


VIVRE EN INSTITUTION À L'ADOLESCENCE : UN FACTEUR DE PAUVRETÉ À L'ÂGE ADULTE

En 2023, au Luxembourg, 4.1% des adultes âgés de 25 à 59 ans ont vécu une adolescence marquée par la vie en institution ou le décès des deux parents. Ces expériences ont un impact durable sur leur parcours de vie. Selon l'enquête EU-SILC 2023, les adultes ayant grandi sans figure parentale cumulent davantage de difficultés financières, de logement et sociales. 41.2% ont connu une absence de logement personnel, contre 6.6% pour ceux ayant grandi avec leurs deux parents. 64.9% vivent sous le seuil de pauvreté, un taux plus de quatre fois supérieur à celui de la population qui n'a pas connu ce type d'adolescence (14.2%). Ces inégalités s'expliquent en partie par un accès limité à l'éducation, une insertion sociale précaire et un manque de soutien matériel et moral. Seuls 25.1% d'entre eux disposent d'un diplôme de niveau bachelor (bac+3) ou supérieur, contre 51.3% de la population avec deux parents présents à l'adolescence.

Le poids d'une adolescence sans soutien parental au Luxembourg



L'enquête EU-SILC 2023 sur les revenus et les conditions de vie des ménages permet d'évaluer l'effet d'une absence partielle ou totale de figure parentale durant l'adolescence sur la situation financière à l'âge adulte, bien qu'elle ne fournisse pas les éléments nécessaires pour une analyse approfondie du parcours de ces jeunes.

Un ensemble de questions relatives à leur situation personnelle à l'âge de 14 ans a été posé aux adultes de 25 à 59 ans. Si le placement dans une structure de protection de la jeunesse n'y est pas explicitement abordé, il est possible de savoir si les personnes vivaient en institution à cet âge. Par opposition aux ménages privés, cette notion regroupe les lieux de vie en collectivité comme les foyers, les établissements pénitentiaires et les hôpitaux. Elle ne couvre cependant pas les personnes placées en famille d'accueil car considérées comme vivant en ménage privé. Il s'agit donc d'une tentative imparfaite, mais nécessaire, d'appréhender la situation de ces jeunes bénéficiaires de l'assistance de l'Etat. Concernant l'orphelinage, les questions sur la fréquence des contacts entre les personnes et leur père ou leur mère permettent de mettre en évidence les cas de décès d'un ou des deux parents.

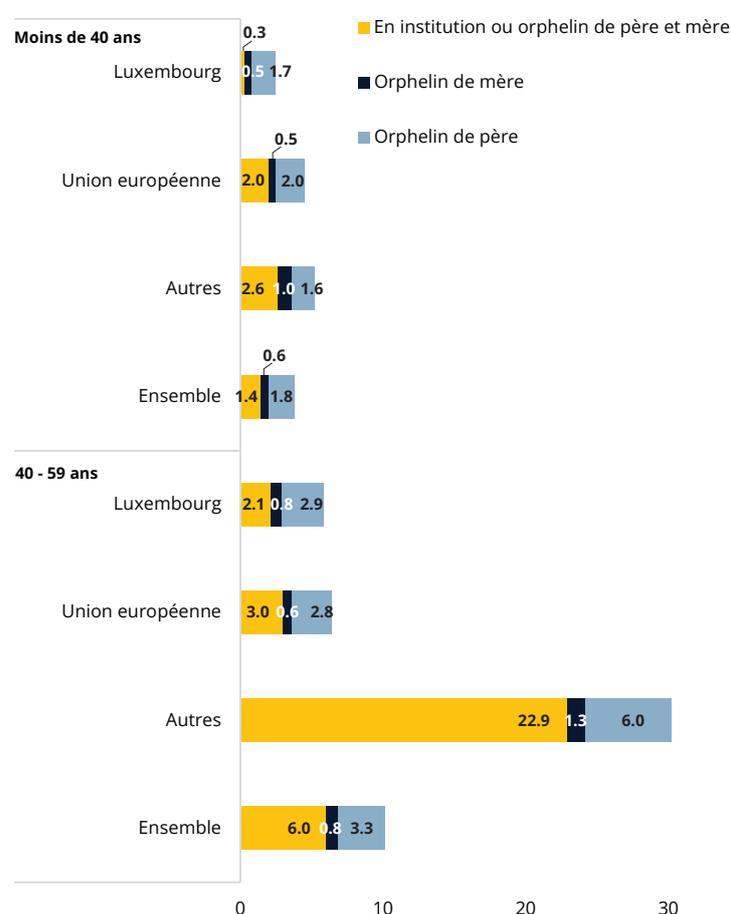
4.0% des résidents de 25 à 59 ans en 2023 vivaient en institution à leurs 14 ans, 2.7% étaient orphelins de père et 0.7% orphelins de mère. Cette différence entre les deux parents, constante observée dans d'autres pays, peut s'expliquer, au moins en partie, par une espérance de vie plus faible pour les hommes. Au Luxembourg en 2022, à 40 ans, ces derniers pouvaient en moyenne espérer encore vivre 41.7 années contre 45.5 années pour les femmes. L'orphelinage des deux parents à l'âge de 14 ans reste marginal puisqu'il ne concerne que 0.1% de la population. Pour garantir une précision statistique satisfaisante, les orphelins de mère et de père ont été regroupés par la suite avec les résidents ayant vécu en institution et ne seront plus mentionnés explicitement ; l'absence totale de figure parentale dans les deux cas a motivé ce choix.

Les natifs de pays hors de l'Union européenne ont davantage connu la vie en institution ou le décès des deux parents à leurs 14 ans

Les natifs d'un pays hors de l'Union européenne ont été particulièrement concernés par la vie en institution durant leur adolescence ; 13.2% contre 1.3% des natifs du Luxembourg et 2.7% des natifs d'un pays de l'Union européenne. Pour les non-natifs, le placement en institution a eu lieu majoritairement avant la migration puisque seuls 7.1% d'entre eux ont migré avant l'âge de 14 ans. Cette proportion diminue à 4.4% chez les migrants extra-européens. Concernant la perte d'un des deux parents, même si les immigrés d'un pays hors Union européenne sont relativement plus concernés, les différences avec les natifs d'un pays de l'UE ne sont pas significatives.

La proportion d'individus ayant connu la vie en institution est plus élevée parmi les catégories âgées. Les moins de 40 ans sont 1.4% à avoir vécu sans parent à leurs 14 ans contre 6.0% parmi les 40 - 59 ans. La perte d'un père ou d'une mère augmente elle aussi avec l'âge, mais de manière moins importante. La différence selon l'âge s'explique en partie par une présence migratoire plus marquée parmi les catégories les plus âgées, davantage exposée à la vie en institution durant l'adolescence. Les natifs de pays hors Union européenne âgés de 40 - 59 ans représentent ainsi la catégorie la plus impactée par l'orphelinage ou la vie en institution à 14 ans, 22.9% d'entre eux sont concernés.

Graphique 1: Proportions de résidents ayant connu la perte d'un parent ou la vie en institution à leurs 14 ans selon l'âge et le pays de naissance



Source : EU-SILC 2023. Champ : 4 518 résidents âgés de 25 à 59 ans ayant répondu à la question de la vie en institution ou en ménage privé à leurs 14 ans.

Note de lecture : Parmi les natifs du Luxembourg âgés de moins de 40 ans, 0.3% vivaient en institution ou avaient perdu leurs deux parents à 14 ans, 0.5% étaient orphelins de mère et 1.7% orphelins de père.

La vie en institution à l'adolescence favorise le cumul des difficultés à l'âge adulte

Les parcours de vie qui ont nécessité un passage en institution durant l'adolescence cumulent également de difficultés sur le plan financier et en matière de logement. Cristallisation ultime de ces difficultés, le sans-abrisme est surreprésenté parmi les anciens protégés de l'aide à l'enfance. En France, en 2012 l'enquête Sans-Domicile révélait que 23% des personnes accueillies par un service d'aide ou bénéficiaires d'un lieu de distribution de repas avaient connu un parcours en protection de l'enfance alors qu'ils n'étaient que 2 à 3% de la population totale¹.

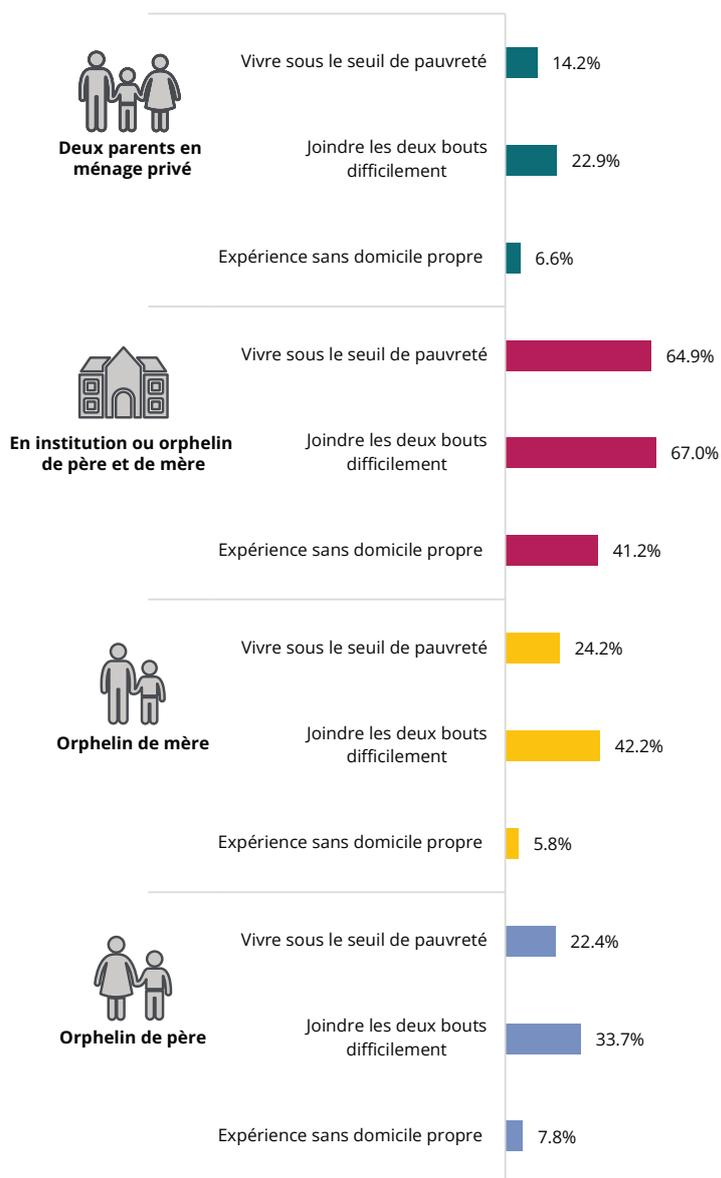
Au Luxembourg, les résidents ayant vécu en institution à leurs 14 ans sont 41.2% à avoir connu une expérience d'absence de logement personnel au cours de leur vie (logement chez un ami, dans la rue, un squat, un hébergement d'urgence) contre 6.6% parmi ceux dont les deux parents étaient en vie et ayant vécu en ménage privé.

Il est possible que cette expérience ait eu lieu avant la vie en institution et qu'elle soit à l'origine du placement. Cependant, il est certain que, même à l'âge adulte, les anciens adolescents protégés restent davantage exposés à ces difficultés de logement. Parmi les résidents ayant connu une expérience d'absence de logement, cette situation persiste au moment de l'enquête pour 67.1% de ceux ayant vécu en institution à leurs 14 ans, contre seulement 9.7% de la population dont les deux parents étaient en vie à cet âge.

Ces difficultés de logement sont la conséquence d'une situation financière moins favorable. Les personnes ayant vécu en institution sont 67.0% à habiter dans un ménage déclarant des difficultés à joindre les deux bouts, contre 22.9% des résidents dont les deux parents étaient en vie à leurs 14 ans. Objectivement, le taux de pauvreté est bien plus élevé parmi cette catégorie de la population, 64.9% contre seulement 14.2% parmi les résidents dont les deux parents étaient en vie.

Pour la population ayant vécu la perte d'un des deux parents, le taux de pauvreté est plus faible mais demeure plus élevé que lorsque les deux parents étaient présents (24.2% parmi les orphelins de mère à 14 ans et 22.4% pour les orphelins de père).

Graphique 2: Proportion d'individus concernés par la pauvreté, une expérience d'absence de logement et des difficultés à joindre les deux bouts selon la situation à 14 ans



Source : EU-SILC 2023

Champ : 4 518 résidents âgés de 25 à 59 ans ayant répondu à la question de la vie en institution ou en ménage privé à leurs 14 ans

4 413 résidents âgés de 25 à 59 ans ayant répondu à la question de la vie en institution ou en ménage privé à leurs 14 ans ainsi qu'à la question de la difficulté à joindre les deux bouts

4 451 résidents âgés de 25 à 59 ans ayant répondu à la question de la vie en institution ou en ménage privé à leurs 14 ans ainsi qu'à la question sur une expérience de vie sans domicile propre

Note de lecture : 14.2% des résidents de 25 à 59 ans dont les deux parents étaient en vie à leurs 14 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

¹ Marpsat Maryse, Frechon Isabelle. Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement. In: Economie et statistique, n°488-489, 2016. Les sans-domicile - Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans la fonction publique. pp. 37-68.

Un niveau d'éducation plus faible et l'absence de soutien financier et moral sont des facteurs pouvant expliquer une précarité plus forte à l'âge adulte

Les enfants ayant perdu au moins un parent s'orientent davantage vers des études courtes. La probabilité plus faible de faire des études longues pénalise par la suite l'accès à un poste de cadre ou de profession intermédiaire². De la même manière, le placement en protection de l'enfance, parce qu'il est temporaire, contraint le mineur ou le jeune adulte à anticiper la fin de son placement et à ajuster son parcours dans l'institution dans la perspective d'une sortie sans filet de sécurité³. Par conséquent, il sont seulement 25.1% à disposer d'un diplôme égal ou supérieur à un bachelier (bac+3) contre 51.3% de la population dont les deux parents étaient en vie à cet âge. Parmi les orphelins de mère, 34,6 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou plus, contre 41,9 % des orphelins de père. Étant donné que l'obtention d'un diplôme contribue à une meilleure stabilité financière, cette situation limite l'accès à des emplois mieux rémunérés, augmentant ainsi le risque de difficultés économiques pour ces individus.

Les études traitant du devenir à l'âge adulte des jeunes placés en protection de l'enfance soulignent la rupture subite qui survient une fois l'âge légal de fin de prise en charge atteint. A la sortie de l'accompagnement, le jeune est contraint de s'insérer avec souvent l'absence de lien familial pour faciliter l'entrée dans la vie adulte. Au Luxembourg, où le coût du logement pèse fortement sur le budget des ménages⁴, l'absence de soutien financier, matériel ou moral peut se révéler particulièrement délétère. La population analysée regroupe, il est vrai, l'ensemble des résidents vivant en ménage collectif et non uniquement les placements en protection de la jeunesse, mais l'absence de lien familial constitue une constante propre à ce groupe. Les personnes en institution durant leur adolescence sont 63.0% à ne pas connaître une personne pouvant leur apporter une aide financière ou matérielle et 22.5% à ne pas avoir de soutien moral contre respectivement 19.1% et 9.2% pour les résidents dont les deux parents étaient en vie à leurs 14 ans.

Toutefois, le niveau d'études et l'absence de lien ne suffisent pas à eux seuls à expliquer la situation financière plus précaire des résidents ayant vécu en institution à leurs 14 ans. Un modèle statistique multivarié tentant d'expliquer le risque de pauvreté a été construit. En intégrant les caractéristiques individuelles suivantes, il permet de modéliser l'effet réel de la situation à 14 ans sur la pauvreté à l'âge adulte :

2 BLANPAIN Nathalie, 2008, « Perdre un parent pendant l'enfance: quels effets sur le parcours scolaire, professionnel, familial et sur la santé à l'âge adulte ? », Études et résultats, n° 668, p. 1-8.
3 JOIN-LAMBERT, Hélène, et al. « La scolarité des enfants placés : quels leviers pour la suppléance familiale ? ». Éducation et Sociétés, 2019/2 n° 44, 2019. p.165-179.
4 En 2023, 79.9% des ménages considéraient que les coûts de leur logement représentaient une charge importante ou moyennement importante dans leur budget.



Pays de naissance



Niveau d'éducation atteint



Âge



Statut d'activité au moment de l'enquête



Aide financière ou matérielle et soutien moral reçus



Situation à 14 ans

Encart méthodologique : comprendre les facteurs de la pauvreté à l'âge adulte

Pour mieux comprendre pourquoi les personnes ayant vécu en institution à 14 ans sont plus souvent en situation de pauvreté une fois adultes, un modèle statistique a été utilisé. Ce modèle permet d'analyser l'effet de plusieurs caractéristiques simultanément, afin de déterminer l'influence réelle de chacune d'entre elles sur le risque de pauvreté.

Parmi les éléments pris en compte figurent le pays de naissance, le niveau d'études atteint, l'âge au moment de l'enquête, le fait d'avoir un emploi ou non, le soutien reçu (aide financière, matérielle ou morale), ainsi que la situation de vie à 14 ans (en famille, en institution, etc.).

En neutralisant les différences liées aux autres facteurs, cette approche permet de comparer les individus à caractéristiques égales et ainsi d'isoler l'effet propre d'une adolescence en institution.

Les résultats du modèle confirment que le groupe de personnes ayant vécu en institution conserve un risque significativement plus élevé d'être en situation de pauvreté. A contrario, n'avoir perdu qu'un parent n'a pas d'impact significatif sur la pauvreté à l'âge adulte. Pour ce dernier groupe, c'est davantage le niveau d'éducation et la situation d'activité au moment de l'enquête qui pourraient être à l'origine d'un taux de pauvreté plus élevé. En tenant compte de l'ensemble de ces caractéristiques, par rapport aux individus dont les deux parents étaient en vie à leurs 14 ans, les orphelins de mère à cet âge ont 3.9 points de pourcent de risque en plus d'être en situation de pauvreté à l'âge adulte, les orphelins de père 2.7 points et les personnes ayant vécu en institution 24.1 points.

Les résidents de 25 à 59 ans ayant connu à leurs 14 ans une vie en institution constituent une frange de la population particulièrement impactée par la pauvreté à l'âge adulte. Puisque la différence avec le reste de la population demeure en ayant contrôlé certains facteurs inhérents à leur parcours (études moins longues, soutien moins important), une part non expliquée subsiste.

La relation existant entre vie en institution à 14 ans et pauvreté à l'âge adulte est complexe et les organismes de placement ne sont pas nécessairement la cause. En ce sens et face à la multitude des parcours de vie, une enquête comme EU-SILC comporte des limites. Elle permet toutefois de mettre en lumière l'existence de ce lien. Parmi les explications possibles, se trouve l'expérience, par cette population, de traumatismes durant l'enfance et l'adolescence ayant pour conséquence une santé mentale fragilisée à l'âge adulte. Celle-ci rendrait plus difficile l'accès à une situation financière stable.

Aucune question relative à la santé mentale n'est présente dans l'enquête EU-SILC en 2023 et la proportion d'individus estimant avoir une mauvaise santé ne diffère pas d'un groupe à l'autre⁵. Si les causes exactes de cette précarité ne peuvent être mise en évidence par l'enquête, elle confirme toutefois l'importance d'un noyau social protecteur durant l'enfance dans la construction des futurs adultes.

5 4.4% des individus dont les deux parents étaient en vie à leurs 14 ans perçoivent leur santé comme mauvaise ou très mauvaise contre 3.7% parmi ceux ayant vécu en institution.

STATEC

Pour en savoir plus
Bureau de presse
Tél 247-88 455
press@statec.etat.lu

[STATISTIQUES.LU](https://www.statistiques.lu)

Cette publication a été réalisée par **Laure Grad**. Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.